



**À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 420-2022, RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 333-2018 PORTANT  
SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS**

**AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :**

1- Lors d'une séance régulière tenue le 18 JANVIER 2022, le conseil a adopté le projet de règlement intitulé : **LE RÈGLEMENT NUMÉRO 420-2022, RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 333-2018 PORTANT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS**

2- Conformément à la loi et pour donner suite aux annonces gouvernementales du 20 décembre 2021, la consultation publique doit se faire par écrit et se déroulera du 19 janvier 2022 au 3 février 2022. Les personnes intéressées doivent écrire leurs commentaires et les remettre au 221 rue Centrale à Saint-Stanislas-de-Kostka avant 16 :00 le 3 février 2022.

3- Le projet de règlement vise à modifier le règlement 333-2018 sur le permis et certificats et plus précisément les articles 6.1 à 6.4 de la section 1 du chapitre 6 et à ajouter les articles 6.6 et 6.7.

3- Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka situé au 221, rue Centrale à Saint-Stanislas-de-Kostka (Québec) J0S 1W0, aux heures habituelles de bureau.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 19 janvier 2022

---

Éric Beaulieu

Directeur général et greffier-trésorier

\*\*\*\*\*

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, **Éric Beaulieu**, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié, le **19 janvier 2022**, l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit suivant à Saint-Stanislas-de-Kostka:

Centre municipal

Bibliothèque Maxime-Raymond

et en déposant cet avis sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce **19 janvier 2022**.

---

Éric Beaulieu

Directeur général et greffier-trésorier